Et cela justifie l'aisance avec laquelle on peut disposer des cartes des « introuvables ».

"Il peut y avoir des fraudes" reconnaît "l'Echo"

Un peu ! cher confrère...

Enfin, et comme conclusion de son grand plaidoyer en faveur de la Municipalité, des Billaert et consorts, l'« Echo » déclare qu'il peut y avoir des fraudes — je te crois — mais il les explique à sa façon :

Les fraudes, il peut y en avoir, malgré les formalités exigées, mais ce sont les électeurs, et non les employés du bureau des élections qui les commettent. Dans tous les partis, qu'ils soient de droite ou de gauche, il y a toujours eu, et il y aura toujours des électeurs ruisant avec les lois.

Enfin, tout électeur peut contrôler les listes quand il lui plaît. Le bureau des élections tient, pendant toute l'année, les listes électorales à la disposition du public. On peut en prendre copie, on peut les faire imprimer. Il est donc loisible à un adversaire de faire les plus longues et les plus patientes recherches, pour s'assurer si un électeur existe bien, s'il a le droit d'être inscrit.

Et on peut s'étonner que, sous prétexte que quatre électeurs ont voté pour d'autres personnes, les adversaires de la municipalité imputent, au bureau des élections, des fraudes que les employés dudit bureau ne peuvent même pas connaître.

A ces trois paragraphes nous répondrons :

1° Que les fraudes qui ont été découvertes ont été commises au profit du parti clérico-réactionnaire et qu'il est facile de laisser croire que les autres partis ont une moralité aussi abjecte ; seulement il faudrait apporter des preuves aussi éclatantes que celles que nous avons fournies ; et même des preuves, tout simplement.

2° Que les listes électorales ont été maquillées, modifiées, de telle façon qu'elles ne contiennent pour les électeurs fictifs que des indications à dessein erronées. On écrit « employé » pour frère à barbette, et « camionneur » pour rédemptoriste. On a inscrit de fausses adresses ou des adresses incomplètes ; on a changé des prénoms, des âges, des lieux de naissance. Allez-vous en vous y trouver, simple et loyal électeur dans un pareil grimoire !

3° Que l'arrestation des quatre calotins fraudeurs le dimanche 10 mai n'est pas le *seul fait sur lequel se base l'accusation des* faussaires qui est portée contre la bande à Binauld ; nous avons assez édifié le public par des preuves pour qu'il soit besoin de les rappeler ici.

Du reste nous aurons, d'ici peu, l'occasion de préciser plus complètement les charges accumulées contre les malandrins qui ont voulu cambrioler les urnes du Suffrage Universel pour s'approprier des majorités fictives.

Et les vrais fraudeurs seront démasqués !

Lire cette semaine dans le "Réveil du Nord"

MERCREDI, 3 JUIN :
DANS LES POCHES DU FRÈRE CYRILLE.

JEUDI 4 JUIN :
DANS LE LABORATOIRE DU NOUVEAU-LILLE.

VENDREDI 5 JUIN :
COMMENT OPÉRAIT LA BANDE BINAULD, GARNIER ET Cie.

SAMEDI 6 JUIN :
LETTRE AU JUGE D'INSTRUCTION.

DIMANCHE 7 JUIN :
DÉFI AU MAIRE DE LILLE.

Le prochain Congrès International des Mineurs

Bruxelles, 31 mai. — Dans sa seconde séance tenue à la Maison du Peuple de Bruxelles, le Comité international des mineurs a décidé que le prochain Congrès international des mineurs se tiendra à Paris en 1915.

La question de l'unité du prolétariat minier en France a été soulevée ; les délégués français des deux organisations n'ayant pas mandat, aucune décision n'a été prise.

La Catastrophe de l'Empress of Ireland

Ce que racontent les survivants

Québec, 31 mai. — Les survivants interrogés à leur arrivée à Québec n'ont pu fournir que peu de renseignements sur la catastrophe elle-même. Tout s'est passé si vite qu'il n'y a pas eu le temps de prendre des mesures ou de réfléchir. Nous glanons cependant parmi ces récits un certain nombre de détails qui montrent les instants terribles traversés par ces malheureux.

Un officier de l'Armée du Salut, M. Wilson, raconte le geste tragique mais vain d'une mère qui voulait sauver son enfant. Le bateau donnait une bande de 45 degrés et M. Wilson s'accrochait au bastingage pour monter sur le flanc presque horizontal du navire. Une mère lui tendit son enfant en criant : « Sauvez-la ! » C'était une petite fille de cinq ans environ. M. Wilson tendit l'enfant à bout de bras à un de ses camarades de l'Armée du Salut qui était déjà sur le bastingage ; mais celui-ci ne put atteindre l'enfant, et le capitaine Wilson, devant l'inutilité de ses efforts, rendit la fillette à sa mère. Il sauta sur le plat-bord. Quand il se retourna, la femme et son enfant avaient disparu.

Récits d'enfants

Les jeune Grace Hanigam, âgée de neuf ans, déclare :

« J'ai eu peur seulement quand j'ai vu que les grandes personnes avaient peur. Je suis tombée à l'eau et j'ai coulé. J'étais cramponnée à une corde et suis remontée à la surface après un temps qui m'a paru très long. J'ai regardé autour de moi et j'ai vu une lumière. J'ai regardé une seconde fois et j'ai vu ma mère et mon père. Ils étaient dans l'eau. Je ne les ai plus revus ; j'espère qu'ils arriveront par le train prochain.

Je coulai une fois encore et bus beaucoup d'eau. Quand je remontai à la surface, j'aperçus à nouveau la lumière tout près de moi. Une minute encore après, un homme me jeta une planche et me cria de l'attraper. Je la saisis et l'homme m'aida à monter dans son bateau.

Croyez-vous que j'arriverai chez nous avant mes parents ? demanda finalement l'enfant. »

On n'a pas osé lui dire que son père et sa mère n'ont pas été retrouvés.

Une autre enfant, Hélène O'Hara, fille d'un agent de change de Toronto, a raconté ainsi son sauvetage :

« Lorsque je me suis éveillée, le bateau s'inclinait ; j'ai eu juste le temps de mettre quelques vêtements et mon père m'a portée sur le pont ; je ne sais pas ce que ma mère est devenue ; mon père a sauté. je suis tombée de ses bras dans l'eau qui était horriblement froide ; j'ai nagé vers une pièce de bois et m'y suis cramponnée ; ensuite j'ai nagé vers un canot et en débarquant j'ai eu la grande joie de retrouver ma mère vivante. »

L'enquête

DÉCLARATIONS DU CAPITAINE

L'enquête sur la mort des victimes de la catastrophe de l' « Empress-of-Ireland » est ouverte. Le capitaine Kendall a été interrogé ; il confirme les détails déjà connus. Il ajoute que lorsque le « Storstadt » se trouvait à une distance que l'on peut évaluer à la longueur d'un navire il lui cria, à l'aide d'un mégaphone, de faire machine en arrière ; en même temps, le capitaine Kendall mit l' « Empress-of-Ireland en pleine vitesse, dans le but d'éviter une collision.

Lorsque la proue du « Storstadt » pénétra dans la coque de l' « Empress-of-Ireland », entre les cheminées, le capitaine Kendall demanda au capitaine du « Storstadt » de continuer à faire pleine vitesse, de façon à boucher le trou qu'il avait fait ; mais celui-ci recula et l'eau pénétra dans le navire. Le capitaine essaya alors d'échouer le transatlantique, mais il était trop tard, à cause de l'eau qui avait envahi le navire. Trois minutes après la collision, les machines se trouvaient hors de service.

Les condoléances

Paris, 31 mai. — En réponse au télégramme de condoléances adressé par Viviani, ministre intérimaire de la marine, le président du Board of Trade lui a envoyé le télégramme suivant :

« Mon collègue, le premier lord de l'amirauté, m'a fait part de votre très aimable télégramme. En son nom et au mien, je désire vous offrir les plus cordiaux remerciements pour la sympathie que vous nous témoignez ainsi qu'à tous ceux qu'atteint cette terrible calamité. »

3.000 francs pour un abcès

LES HONORAIRES DES CHIRURGIENS

Paris, 31 mai. — Mme Clisson, souffrant d'une crise d'appendicite aiguë, fit appeler un chirurgien, M. le docteur Reynier, membre de l'Académie de médecine, chirurgien des hôpitaux, qui déclara que l'opération de l'appendicite était nécessaire. On fit prix. Le chirurgien demanda 3,000 francs d'honoraires, qui furent acceptés. Le docteur Reynier opéra, mais jugeant que l'ablation de l'appendice n'était pas nécessaire, il ouvrit seulement l'abcès appendiculaire.

Lorsqu'il demanda à sa cliente le payement de ses honorables, celle-ci refusa. Trois mille francs, disait-elle, devaient être le prix de l'ablation de son appendice ; comme elle l'avait encore, le chirurgien ne l'ayant pas enlevé, elle estimait que cinq cents étaient bien suffisants pour l'ouverture d'un abcès. Le docteur Reynier fut forcé d'assigner en payement ; et le Tribunal lui a donné pleinement raison. Il a déclaré que les honoraires réclamés par le chirurgien étaient tout à fait justifiés par la situation qu'il occupe dans le monde scientifique, et qu'il avait été seul juge de l'opération à pratiquer.

« Attendu, dit le Tribunal, que quelle qu'ait été la nature de l'opération pratiquée, ablation de l'appendice ou ouverture d'un abcès appendiculaire, le praticien est en droit d'obtenir le paiement de ses honoraires ; que le chirurgien est toujours maître de pratiquer l'opération qu'il juge nécessaire à la guérison, sans être tenu de rendre compte de la nature spéciale des soins opératoires donnés en toute conscience en vue d'obtenir la guérison de l'affection dont il a reconnu l'existence. »

Le chirurgien obtient donc le payement des honoraires convenus.

Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme à Lille

La deuxième journée. - Elle fut prise entièrement par une discussion sur la question scolaire.

La seconde séance du Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme s'est ouverte hier matin, vers neuf heures, sous la présidence de M. Schawb, président de la Fédération des Vosges.

En dehors des congressistes, un certain nombre de personnes, appartenant au personnel de l'enseignement, assistaient à cette séance qui fut très intéressante et au cours de laquelle un grand nombre d'orateurs prirent la parole.

Il fut hier, uniquement question dans la séance du matin, comme dans celle de l'après-midi, de l'œuvre scolaire de la République et du monopole de l'enseignement par l'Etat.

L'achèvement de l'œuvre scolaire de la République

C'est M. Ferdinand Buisson, lui-même, président de la Ligue, qui rapporta cette question devant le Congrès. On sait qu'au cours de la législature qui vient de prendre fin, M. Buisson saisit la Chambre de deux propositions : l'une relative à la préparation du personnel enseignant, l'autre, plus générale, sur l'égalité de l'enfant devant l'instruction. Ce sont ces propositions qui furent reprises devant le Congrès.

Elles motivèrent le dépôt des vœux suivants qui en constituent les conclusions.

Voici le texte des vœux déposés par M. Ferdinand Buisson :

I. — SUR LA PREMIÈRE PARTIE :

Le Congrès,

Considérant qu'il est possible et qu'il est conforme à l'esprit des instituteurs républicains d'assurer effectivement l'égalité des enfants quant au droit à l'instruction qu'il importe à la société, pour ne laisser perdre aucune des forces dont elle dispose de garantir à tous les enfants les moyens de développer leur instruction générale et professionnelle, non pas en raison de la fortune des parents, mais dans la mesure de leurs facultés ;

Émet le vœu :

Que le Parlement mette à l'étude un projet d'ensemble, complétant l'œuvre scolaire et post-scolaire de la République, établissant la gratuité de l'enseignement public à tous les degrés ; lui donnant comme base unique et commune l'école primaire ; ajoutant à celle-ci à titre obligatoire un enseignement professionnel qui puisse servir de complément théorique à l'apprentissage pratique des diverses professions (agricoles industrielles, commerciales artistiques) ; rendant par voie de concours tous les modes de l'enseignement secondaire et professionnel accessible aux sujets les plus aptes à en profiter, avec les subsides de l'Etat pour une préparation complète à toutes les carrières depuis le travail manuel jusqu'aux professions dites libérales.

II. — SUR LA SECONDE PARTIE :

Le Congrès,

Considérant que l'Etat a le droit et le devoir d'exiger que toute personne qui postule le brevet d'instituteur fasse la preuve d'un minimum de connaissances et d'aptitudes pédagogiques et que ce minimum ne saurait être réalisé par une préparation professionnelle qui serait délibérément hostile ou systématiquement étrangère aux institutions scolaires du pays ;

Émet le vœu :

Que le Parlement mette à l'étude un projet de réforme de la formation professionnelle et du recrutement du personnel enseignant des écoles publiques et privées, établissant pour tout ce personnel un brevet de capacité unique qui confirme l'obligation du passage de deux années dans des cours normaux publics et gratuits, institués par l'Etat sur la base des programmes de l'école primaire publique et suivant les principes de la neutralité scolaire.

La Discussion

DISCOURS DE M. KAHN

La discussion est ouverte sur la 1re partie des conclusions reproduites plus haut. M. Emile Kahn, membre du Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, professeur agrégé de l'Université, est inscrit en tête de la liste des orateurs qui se sont fait inscrire pour traiter le sujet. On lui donne la parole.

M. Kahn, n'est point partisan du monopole de l'enseignement :

« Ce serait dit-il, notamment, la porte ouverte à l'arbitraire, ce qui n'est évidemment pas le but poursuivi par la Ligue des Droits de l'Homme.

» Au surplus, ajoute M. Kahn, créer le monopole absolu, ce serait vouloir voir l'Université envahie par le personnel clérical et ce qui est peut-être encore plus redoutable par la délation cléricale.

On ne saurait en effet empêcher les professeur dits « libres » d'exercer et dès lors, ce seraient des contrôles incessants, une agitation continuelle volontairement créée, qui deviendrait des plus nuisibles pour l'enseignement ».

Finalement M. Kahn se déclare partisan de la liberté de l'enseignement, mais de la liberté surveillée.

Ce qu'il faut avant tout, dit-il, en manière de conclusion, c'est fournir à l'enfant que l'on instruit des faits précis, qui lui permettront plus tard, d'établir son opinion et sa croyance.

En terminant, M. Kahn entretient les auditeurs des difficultés que rencontre actuellement le recrutement du personnel enseignant et de la crise qui en est résulté. Il faut selon lui, pour remédier à cet état de choses que l'Etat améliore la situation morale et matérielle des instituteurs et institutrices.

C'est là le seul moyen, déclare l'orateur, d'arriver au surplus à combattre efficacement l'école libre.

LES ECOLES ENNEMIES

Le commandant Diney, de la section de Blois, qui succède à la tribune à M. Kahn, est lui, partisan irréductible du monopole par l'Etat, tout en moins en ce qui concerne l'enseignement primaire.

Il déplore qu'en l'état des choses actuel, des mères de famille, soient contraintes d'envoyer leurs enfants à l'école libre, sous peine de voir leur mari perde leur emploi.

Le commandant Diney, constate que les cléricaux arrivent ainsi par la pression, à faire abandonner l'école publique, par certaines familles et que partant, il se trouve parfois, que l'institutrice ou l'instituteur d'une commune, pour les appartements desquels les contribuables consentent à des sacrifices, n'ont dans leurs classes que de rares élèves, alors que l'école libre dont on connaît l'enseignement en regorge :

« Assez d'écoles ennemies, dit en terminant l'orateur, assez de haines d'enfants, créées par ces deux sortes d'écoles. Nous ne voulons pas de luttes entre les tout petits. Elles viendront toujours assez tôt chez l'homme !

Il faut parachever l'œuvre scolaire actuelle

C'est ensuite au tour de M. Léon Baylet, président de la Fédération de la Gironde, professeur au Lycée et conseiller municipal de Bordeaux de prendre la parole :

« Je suis, dit, en substance, partisan du vœu de M. Ferdinand Buisson. Je suis aussi de ceux qui croient que la question de l'enseignement est une question financière et que la question scolaire est intimement liée à la question nationale.

» Obtenir maintenant, les crédits nécessaires pour mener à bien la question qui nous intéresse, il n'y faut pas songer, les crédits réservés au département militaire, absorbant la majeure partie des ressources budgétaires.

» De sorte que nous voyons consacrer à une œuvre de mort, l'argent que nous voudrions voir réserver à une œuvre de vie.

» Cependant, nous aussi, nous voulons défendre notre Patrie, nous voudrions la voir en toutes choses le premier pays du monde, mais pour qu'il soit possible d'arriver à ce résultat il faudrait qu'elle eut les premières écoles du monde.

» Pour ma part, je veux qu'avant de parler de transformations, d'améliorations il *faudrait d'abord parachever et solidement* établir l'œuvre scolaire qui est loin d'être complète ».

C'est ainsi que l'orateur voudrait voir établir dans les écoles primaires, non seulement la gratuité complète des fournitures, mais encore celle des cantines scolaires et du vestiaire de l'enfant et cela dans la mesure la plus large.

De cette façon les parents pauvres, ou simplement négligents ne pourraient plus invoquer aucun motif, le jour où on leur demanderait pourquoi ils n'envoient pas leurs enfants à l'école qui serait devenue pour eux une véritable seconde famille.

M. Baylet voudrait aussi que l'enseignement laïque ne se bornât pas à une vague neutralité :

« Il doit, déclara-t-il, être impartial et au-dessus de toutes les doctrines.

» Pour cela il serait nécessaire de posséder un personnel d'élite, il faudrait en ce cas augmenter le niveau intellectuel des instituteurs et notamment exiger d'eux qu'ils suivent les cours des Universités ».

Parlant ensuite de Lycées, l'orateur déplore que dans ces établissements d'enseignement secondaire, existent des classes enfantines élémentaires et primaires, créées uniquement, selon lui, pour satisfaire la vanité des parents d'enfants riches, qui ne veulent pas voir leurs progénitures sur les mêmes bancs que les enfants pauvres.

M. Baylet se déclare également partisan d'un enseignement secondaire gratuit, dont les élèves seraient recrutés par voie de concours. Enfin, il voudrait voir s'organiser l'enseignement post-scolaire.

Le président de la Fédération de la Gironde, déclare pour clore son discours, que le meilleur moyen pour l'école laïque de lutter contre l'école libre, c'est de se perfectionner et d'exiger des instituteurs, dont bien entendu la situation matérielle serait très améliorée, des titres universitaires à déterminer.

C'est sur ces paroles que prend fin la séance du matin.

Ajoutons que vers la fin de cette séance arriva M. Lorand, président du comité central de la Ligue des Droits de l'Homme belge, à qui M. Schawb présenta les souhaits de bienvenue.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

A 2 heures la discussion reprenait sur le même sujet.

Remarqué sur l'estrade, parmi les membres du bureau, MM. Lyon, recteur de l'Université de Lille, et Lorand, à qui fut offerte la présidence d'honneur.

Après le dépôt d'un amendement au vœu Buisson par M. Ferdinand Hérold, vice-président, membre du comité central, la parole fut donnée à M. Emile Glay, également du comité central, et vice-président, instituteur secrétaire de la Fédération de l'Amicale des instituteurs.

L'ENSEIGNEMENT POPULAIRE

M Glay, vient exposer, de la part des groupements d'instituteurs, et aussi de groupements d'ouvriers, comment ceux-ci voudraient voir diriger l'éducation de l'enfant du peuple.

« Le prolétariat dit-il, réclame des mesures dont il bénéficiera dans l'enseignement. Et l'orateur expose que les ouvriers voudraient un enseignement en rapport avec la profession que l'élève serait appelé à exercer plus tard.

M. Glay fait, au surplus la critique de l'organisation actuelle de l'école primaire, insuffisante par sa méthode et par son programme.

Il déplore enfin, entre autres choses, l'attribution des bourses accordées le plus souvent aux enfants de parents fortunés.

La co-éducation

Mme Maria Vérone, avocat à la Cour d'Appel de Paris, en une allocution très spirituelle, entretient l'auditoire de l'éducation donnée aux filles autrefois et aujourd'hui. Elle voit une tendance, par l'application outrancière, selon elle, de l'enseignement ménager, à un retour en arrière et exprime à ce sujet des regrets.

Mme Vérone démontre qu'il est nécessaire que la femme reçoive une éducation civique égale à celle de l'homme :

« Cela est indispensable, dit-elle, si l'on veut éviter les heurts qui ne manquent pas de se produire entre les sexes, à un certain moment ».

L'oratrice se déclare à ce propos partisan de la co-éducation, c'est-à-dire de l'éducation en commun, des garçons et des filles, comme cela se pratique déjà dans les Etats Scandinaves, en Italie, etc., même en certains endroits de la France

Et, au milieu des applaudissements, après avoir réfuté tous les arguments que l'on pourrait opposer à sa manière de voir, Mme Vérone déclara qe la co-éducation était pour les représentants des deux sexes, le meilleur moyen de se connaître, de se respecter et de s'apprécier.

Discours divers

M. Rauguès, sous-chef de bureau au ministère de l'instrction publique, membre du Comité central est partisan, de texte du vœu Buisson qu'il défend, et expose la question scolaire particulièrement au point de vue financier.

M. Bouglé, chargé de cours à la Sorbonne, membre du Comité central, vient faire la critique des idées exposées par M Glay. Il n'est point partisan, notamment, dit-il, d'un enseignement professionnaliste étroit, mais d'un enseignement général.

Il y a dans notre nation, déclare en terminant M. Bouglé, faisant ainsi allusion parmi tant d'autres à l'idée de patrie — des valeurs qu'il faut que les enfants apprennent à respecter ensemble, c'est pourquoi l'enseignement général est nécessaire.

M. Gabriel Séailles, vient, lui, préciser des points laissés dans l'ombre par M. Glay, dont il partage les idées.

M. Buisson défend son projet

LA PREMIERE PARTIE DE CELUI-CI EST ADOPTÉE

Le dernier M. Buisson prend la parole, pour défendre le projet du vœu qui vient de subir de rudes assauts. Il déclare notamment que par dessus tout, la société doit faire autant, pour préparer des producteurs, que pour ceux qui seront appelés à exercer des carrières libérales et que c'est cette idée seule qui l'a guidé lorsqu'il a établi son projet. Celui-ci constituerait, somme toute, s'il était adopté par les Chambres, le droit absolu des enfants à l'égalité de l'éducation.

A la suite de ce discours, les orateurs encore inscrits, renoncent à la parole et l'on passe au vote du texte de la première

Celle-ci est unanimement adopté avec

Celle-ci est unanimement adopté avec cette petite adjonction : « Le Parlement est invité à mettre à l'étude... dans la présente législature !!... etc. »

Des amendements concernant ce vœu sont renvoyés devant la commission spéciale.

Quant à la seconde partie du vœu Buisson, elle est renvoyée sur la proposition de M. Buisson lui-même, au prochain congrès.

En se retirant, les congressistes décident de se réunir à nouveau lundi matin, à neuf heures, dans la salle des fêtes du rectorat pour y discuter de la loi sur les accidents du travail.

Le banquet

A 8 heures, un banquet comprenant plus de 100 couverts, réunissait les congressistes et leurs invités dans les salons de l'Elysée Courtois, boulevard de la Liberté.

A la table d'honneur avaient pris place M. Ferdinand Buisson, Mme Maria Vérone, MM. Collin, Glay, Guernut, secrétaire général de la Ligue ; Kahn, Hérold, Bougié, Westphal, Gamart, membres du comité central ; Mmes Jacquet, Pelleau, Glay, etc.

A l'heure du champagne, des discours et toasts furent prononcés ou portés par de nombreux orateurs : MM. Collier, président de la section de Lille ; Westphal, trésorier-général ; Darcourt, délégué ; Hyacinthe Loison, Montet, de Lyon ; Gennelles, de Hanoï, et finalement par M. Buisson, qui examina l'idéal de la société qu'il préside et remercia les divers orateurs des paroles élogieuses prononcées par ceux-ci à son égard.

Le banquet prit fin vers minuit.

L'assistance aux familles nombreuses

UNE CIRCULAIRE MINISTERIELLE

Paris, 31 mai. — Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets des instructions complémentaires au sujet de l'assistance aux familles nombreuses. Dans une circulaire de l'année dernière le ministre indiquait qu'il fallait que les enfants, résidant ou non au domicile du postulant, fussent à sa charge ; ajoutait qu'il n'en serait pas ainsi s'il s'agissait, par exemple, d'un enfant élevé gratuitement dans un orphelinat public ou privé.

Aujourd'hui le ministre ajoute :

« Lorsqu'un enfant est d'âge scolaire, il doit aller à l'école ; cette fréquentation scolaire constitue une obligation légale. Si donc un enfant n'est pas inscrit à une école publique ou privée, ou si, y étant inscrit, il ne la fréquente pas régulièrement, sans qu'aucune raison satisfaisante telle qu'une raison de santé puisse être produite pour justifier cet état de choses, il y a les plus fortes présomptions de croire que l'enfant n'est pas à la charge des parents, l'hypothèse la moins défavorable pour ceux-ci étant qu'il a été soit confié à d'autres membres de sa famille, à des associations ou à des particuliers charitables, soit placé comme aide, domestique ou petit valet chez quelque patron, ce qui se voit assez fréquemment lorsque l'enfant a une dizaine d'années. L'octroi d'une allocation d'assistance à des parents qui méconnaîtraient ainsi leurs devoirs envers l'enfant et envers la loi soulèveraient de légitimes protestations. »

Le ministre termine en disant :

« Il est superflu d'ajouter qu'il ne s'agit ici que de la fréquentation scolaire dans les conditions imposées par la loi organique sur l'enseignement primaire, c'est-à-dire dans une école publique ou privée, aucune différence ne pouvant être faite entre les unes et les autres en ce qui concerne l'application de toute loi d'assistance. »

L'élection sénatoriale de la Seine

M. BUISSON NE SERA PAS CANDIDAT

Paris' 31 mai. — A la suite de la décision prise par la Fédération socialiste de la Seine de présenter un candidat à l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu le 21 juin en remplacement de M. Maujan, M. Ferdinand Buisson a adressé à M. J.-L. Bonnet, président de la Fédération radicale de la Seine, la lettre suivante pour lui annoncer qu'il retire sa candidature :

« Mon cher président,

Devant partir pour le congrès de la Ligue des Droits de l'Homme, à Lille, je n'ai que le temps de vous informer qu'il m'est impossible de maintenir ma candidature à l'élection sénatoriale du 21 juin.

J'avais accepté l'honneur que me faisait notre Fédération en m'offrant cette candidature, à laquelle s'attachait un sens bien défini de concentration républicaine à gauche.

Je l'avais accepté aussi sous l'influence du geste de Sembat, dont la généreuse initiative m'avait ému. Reformer à cette occasion le bloc avec les socialistes, c'était la signification politique de cette candidature, c'était aussi la condition indispensable pour que le succès fût numériquement possible.

Or, j'apprends à l'instant que la Fédération socialiste de la Seine a décidé de présenter une candidature socialiste à cette élection.

Vous comprendrez, tous nos amis comprendront que je ne puisse ni ne veuille engager la bataille dans ces conditions.

En exprimant à notre Fédération tous mes regrets d'un changement de situation dont je ne suis pas responsable, je vous renouvelle, mon cher président, mes plus cordiales amitiés. »

Deux explosions

QUINZE VICTIMES

Londres, 31 mai. — Une explosion s'est produite hier, à deux heures de l'après-midi, aux charbonnages de Silkstone, à Wharncliffe (Angleterre). Il y a onze tués.

Une explosion s'est produite, d'autre part, dans une fabrique de feux d'artifice, à Campobasso (Abruzzes). Il y a deux morts et deux blessés très grièvement.

FEUILETON DU 1er JUIN. — N. 35

GUENILLON

par *Maxime AUDOUIN*

En plein bonheur

— Pas de grâce ! Vous êtes une ingrate, une voleuse, vous avez lassé ma patience, vous serez traitée comme vous le méritez... tant pis pour vous !... En attendant, vous allez m'ôter cette charogne d'ici et me la jeter sur le fumier. Vous m'avez compris ?

Guenillon se releva en trébuchant, ramassa pieusement le cadavre de Tonton, et suivit la mégère qui se retirait soulagée par cette exécution exemplaire.

Elle disposa une litière de brindilles, y blottit en pleurant les tristes restes de son ami, non sans avoir déposé un long baiser d'adieu sur son mufle glacé, recouvrit le corps d'une brassée de feuilles sèches, puis, les yeux brouillés de larmes, regagna sa cuisine.

Les Réchin ne lui adressèrent pas la parole de la journée.

Renfrognés, sombres, muets, ils devaient supputer mentalement les économies forcées qu'allait amener dans leur ménage la disparition du chien.

Ce silence, auquel madame ne l'avait point accoutumée, effraya Guenillon.

Madame avait parti des sergents de ville, monsieur et madame devaient comploter ce soir au ronron du petit poêle de fonte de maman Tessier ?

Le rat-de-cave, posé sur le plancher, avait déjà consumé nombre de divisions réglementaires, lorsque Guenillon jugea que l'heure était enfin venue de mettre son plan à exécution.

Maintenant commençait pour elle l'ère des difficultés.

Elle avait eu soin de laisser ouverte la porte du grenier.

S'étant déchaussée, doucement, précautionneusement, avec des souplesses de chatte, elle posa son pied sur le premier barreau de son échelle, puis sur le second, et ainsi de suite, les craquements du bois prmenant à ses oreilles les proportions d'un fracas formidable dans le grand silence de la maison.

La voici sur le palier. Il lui faut passer devant la chambre des Réchin. Son cœur bat bien fort. Pourvu, mon Dieu ! qu'il ne se réveillent pas ! Pourvu qu'elle ne voie pas surgir tout à coup la mégère courroucée, en chemise, son serre-tête de travers, ses vitaines jambes nues comme ce matin !...

Mais non ! Elle entend la basse ronflante de monsieur et l'asthme saccadé de madame. Les deux époux sont plongés dans un profond sommeil. Allons, Guenillon, un peu de courage, tu touches à la libération !

Avec la même prudence que tout à l'heure, elle descend les marches de l'escalier.

La grande affaire consiste maintenant à ouvrir sans bruit la porte du bas.

A cet effet, Guenillon a pris soin, dans la soirée, d'en huiler les charnières et la serrure. Mais sait-on, des fois ?...

La clef a tourné, le battant a été attiré, puis refermé sans le moindre grincement. Personne n'a bougé là-haut.

Guenillon est à peu près sauvée, car monsieur et madame ont trop peur des assassins pour se risquer à la poursuivre dans l'obscurité.

Guenillon n'en a point peur, ce soir, elle, des assassins ; même, ils protègent sa fuite, et, d'ailleurs, elle se sent résignée à tout, plutôt que d'endurer plus longtemps ce long supplice de chaque jour, et qui dure depuis des années !

Mais elle ne veut point partir sans son ami, elle ne veut point laisser Tonton aux Réchin ; il a partagé sa bonne et sa mauvaise fortune dans cette maison de méchants, il en sortira avec elle. Peut-être même, le pauvre chien n'est-il point tout à fait mort, et, à force de caresses, réussira-t-elle à le ranimer. Chez maman Tessier, Jean l'a dit, il y a place pour lui.

Une fois dans le jardin, elle se dirigea vers le fumier, écarta la neige, les feuilles sèches, s'empara du cadavre de Tonton et, le tenant étroitement serré dans ses bras, franchit le seuil inhospitalier et s'élança en courant dans la nuit, sous la neige, jusqu'à ce qu'elle eût atteint ties fortifications...

Elle était libre !...

Après s'être arrêtée un instant pour reprendre sa respiration, elle continua sa route plus posément. Le temps était affreux, l'heure avancée, Guenillon ne rencontra personne jusqu'à la rue Boulay.

A mesure qu'elle se rapprochait du but, elle ralentissait le pas et son cœur recommençait à battre. Une crainte lui venait, grandissait en elle — pressentiment peut-être — qu'au dernier moment un obstacle imprévu ne se dressât entre elle et ses amis, n'empêchât leur réunion définitive...

Enfin, voici la maison, Guenillon la reconnaît bien, la maison où maman Tessier a sa mansarde, là-haut, tout là-haut. Mais, première déception, la porte de l'immeuble est fermée. Comment s'y prendre pour se la faire ouvrir ?

Mon Dieu !... en prison !... comme une voleuse !... en prison !...

Oh ! bien sûr, elle n'attendrait pas les sergents de ville !... Elle se sauverait, là où ils ne sauraient point aller la chercher, elle quitterait cette maison inhospitalière, puisque Tonton mort, et ce qui fut sa fille dispersé à tous les vents, plus rien au monde ne l'y retenait désormais ; elle partirait rejoindre son ami Jean et la bonne maman Tessier, et, auprès d'eux, protégée par eux, elle n'aurait plus rien à redouter des méchancetés des Réchin !... Elle fit son ouvrage comme à l'ordinaire, tout en agitant ces choses dans sa petite tête, et en combinant son plan d'évasion.

Puis elle attendit la nuit avec impatience.

La nuit vint enfin.

Monsieur et madame montèrent dans leur chambre, après l'avoir envoyée dans son grenier.

Le vent s'était levé ; des rafales terribles secouaient les ardoises du toit et Guenillon, s'étant haussée jusqu'à la lucarne, vit des blancs flocons de neige voltiger en bataillons de plus en plus serrés.

Un frisson la secoua des pieds à la tête.

Oh ! comme il allait faire froid !

Mais, en comme, pour gagner la rue Boulay, il n'y avait eu plus qu'un quart d'heure de marche, et, là-bas, elle retrouverait la bienfaisante hospitalité de la mansarde de maman Tessier, dont elle avait gardé le souvenir comme de quelque paradis.

Elle entendait déjà les cris de joie de ses amis, lorsque, arrêtée sur le seuil de leur porte, elle leur dirait : « C'est moi ! »

Maman Tessier lui réchaufferait un bol de soupe, et Jean la regarderait manger, de ses yeux riants, comme l'autre fois.

Pures délices !

A peine venait tomber, Guenillon s'en

Ses vêtements mouillés, transie de froid, Guenillon s'assied sur le seuil, les pieds dans la neige, Tonton sur ses genoux, et, frileusement recroquevillée dans l'angle, attend, avec patience d'abord, puis avec une angoisse croissante, que se présente quelque locataire attardé, car c'est là son seul espoir.

Enfin, un pas résonne sur le trottoir, Guenillon se redresse, elle se trouve en présence d'un ouvrier qui la considère avec étonnement.

— Qu'est-ce que tu fais là, la môme ? Tu vas t'enrhumer ?

— J'attends pour entrer.

— Entrer où ?

— Ici, monsieur.

— Eh bien ! tu n'as qu'à sonner ?

— Je n'ose pas.

— Ce n'est pourtant pas bie ndifficile, tiens.

L'ouvrier poussa le bouton, la porte s'ouvrit.

— Oh ! merci, monsieur !

— Il n'y a pas de quoi, bonne nuit, la môme !

L'homme poursuivit son chemin, Guenillon pénétra dans le vestibule.

Mais le gaz était éteint, nouvel embarras.

Elle se heurta à un vitrage, et, de l'autre côté de ce vitrage, sortit une grosse voix enrouée.

— Qui est là ?

— C'est moi.

— Qui, moi ?... Qu'est-ce que vous voulez ?

— Je voudrais voir... maman Tessier et puis Jean...

— Ah ! ben, tous vous y prenez trop tard. La mère Tessier est morte et enterrée, son gars a décanillé je ne sais où...

La foudre tombant aux pieds de Guenillon n'eût pas produit sur elle un effet plus terrifiant.

Maman Tessier morte, enterrée ! Jean parti on ne sapait où ?

Elle demeura là quelques minutes, littéralement assommée.

La voix reprit :

— Faudrait voir à fermer la porte, et vitement ?

Machinalement, avec des gestes d'automate, Guenillon sortit, tira la porte à elle et se retrouva sur le trottoir.

Ses oreilles bourdonnaient, ses jambes fléchissaient sous elle.

— Où aller, maintenant ?

— Plus de gîte ! Plus d'espoir !

La neige tombait de plus en plus serrée, de minute en minute le vent augmentait d'intensité, tournait à l'ouragan, des tourbillons irrésistibles balayaient la chaussée, s'engouffraient sous les jupes de Guenillon, pénétraient ses loques minces, hérissaient sa peau, glaçaient ses os.

Et, dans la rue, toutes portes closes, pas un passant !

Où aller ?

Serrant toujours étroitement contre la poitrine le cadavre de Tonton, éperdue, sans voix, sans regard, sans pensée, Guenillon se remit en route, allant tout droit devant elle, au hasard.

Combien de temps marcha-t-elle ainsi ? Elle-même n'eût su le dire, car maintenant, insensible aux fureurs des éléments déchaînés, aux cruelles morsures du froid, pour elle le monde extérieur n'existait plus.

Mais un engourdissement invincible s'emparait d'elle, l'envahit peu à peu, elle sentit que la tête lui tournait, et, soudain, à bout de forces, à bout d'énergie, elle se laissa choir sur le sol en murmurant :

(A SUIVRE.)